



RUEIL-MALMAISON

## Des voitures électriques en libre-service

A partir d'aujourd'hui, la ville de Rueil-Malmaison propose des voitures électriques en libre-service. A tester pour 15 centimes la minute.

---

Florence Hubin | 06.07.2010, 07h00

---

Dans les rues de Rueil-Malmaison depuis quelques semaines, ces drôles de petites voitures, un peu cubiques, presque entièrement transparentes et très silencieuses, attirent la curiosité des passants. Ces véhicules électriques à deux places ne circulent pour l'instant que dans deux villes de France, Nice et Rueil, où ils sont mis en service officiellement à partir d'aujourd'hui.

Conçu par la société Vulog et testé, notamment pour la batterie, par l'Institut français du pétrole, ce projet de voitures a été retenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) afin d'encourager l'utilisation de véhicules moins polluants et la limitation de la circulation en ville. « Un véhicule en libre-service représente cinq voitures particulières en moins sur la voie publique », affirme-t-on chez Vulog.

**Qui peut les conduire et pour quel usage?** Le véhicule s'adresse aux particuliers comme aux professionnels qui se déplacent en centre-ville de Rueil, mais pas uniquement aux habitants de la commune. Ceux qui viennent y travailler en transports en commun peuvent l'utiliser pour aller déjeuner ou se rendre à un rendez-vous d'affaires. Les jeunes qui ont moins de trois ans de permis peuvent en louer un, contrairement à ce qui se pratique chez les loueurs de voitures.

**Comment ça marche?** Une fois les formalités remplies et l'abonnement payé (10 € par mois) à l'agence de Rueil-sur-Seine, on vous fait faire un petit essai. Votre badge en main, vous pouvez ensuite soit réserver un véhicule par téléphone (on vous indique alors le plus proche, garé sur la voie publique), soit prendre une voiturette libre garée dans la rue. Une puce située sur le pare-brise lit le badge et déverrouille l'auto. Il est conseillé de faire un état des lieux rapide sur l'écran de gauche. La voiture est automatique, une fois le frein à main desserré et la position « D » (démarrage) engagée, ça avance! On roule en douceur, en silence (il est conseillé d'actionner le « bip, bip » pour alerter les piétons) avec une grande visibilité offerte par les vitres, donc pas d'angle mort. Il n'y a que deux places mais un grand coffre pour les courses. .

**Où peut-on circuler et stationner?** L'auto n'est pas autorisée à circuler sur les voies rapides (pas de périphérique) et sa vitesse est limitée à 65 km/h (50 km/h en côte). Ce n'est pas un souci, le périmètre d'usage est pour l'instant limité à Rueil. Une fois le trajet fini, on gare la voiturette sur la voie publique. Place gratuite ou payante, peu importe, la municipalité offre le stationnement.

**Combien ça coûte?** A l'abonnement mensuel de 10 € s'ajoute un tarif de 15 centimes la minute. Le compteur continue à tourner si vous garez le véhicule pour aller déjeuner sans le libérer. Et, si vous prenez un PV parce que vous êtes sur un stationnement gênant, ou toute autre infraction au Code de la route, la somme sera déduite directement sur votre compte.

*Renseignements et abonnements à l'agence Vulog, 106, avenue Albert-Ier, à Rueil-Malmaison.  
Ouvverte du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.  
Tél. 01.41.42.36.15.*

Le Parisien

---